

Message aux prêtres du diocèse de Marseille

Vendredi 8 mai 2020

Chers frères,

1. Malgré les différents contacts entre la Conférence des Évêques de France et les pouvoirs publics, les dispositions de l'article 8-IV du décret du 23 mars 2020 ont été maintenues pour la période allant du 11 mai jusqu'au 2 juin. Il dispose : « *Les établissements du culte sont autorisés à rester ouverts. Tout rassemblement ou réunion en leur sein est interdit à l'exception des cérémonies funéraires dans la limite de 20 personnes* ». Cela revient à dire que l'Eucharistie, les baptêmes et les mariages ne doivent pas être célébrés dans les églises et les chapelles. Il convient, comme le Pape François l'a rappelé dans une homélie récente, de respecter la loi civile, ainsi que toutes les normes sanitaires destinées à protéger les populations. C'est une question de responsabilité. C'est aussi une question de prudence : nous ne pouvons mettre en danger la vie de quiconque et il faut rappeler qu'en cas d'imprudence manifeste, le curé peut être tenu pour pénalement et civilement responsable des conséquences induites.

2. Ces dispositions légales laissent cependant ouvert un champ important d'initiatives possibles, à l'appréciation et au discernement des curés et de leurs équipes d'animation pastorale, en fonction de la réalité de leurs territoires. Pour aider à ce discernement, je me permets de donner quelques conseils.

a) D'abord, il me semble souhaitable, dans la mesure du possible et avec toutes les précautions sanitaires, *d'ouvrir les églises et d'y favoriser une vie de prière* : présence, accueil et écoute ; célébration du sacrement de réconciliation (le mieux est de le proposer sur rendez-vous) ; prière continue (autant que faire se peut) devant le tabernacle ou devant le Saint-Sacrement exposé ; lecture méditée de la Parole de Dieu, récitation du chapelet et dévotion mariale, *etc.* Au sortir du confinement, bien des personnes auront sans doute besoin, non seulement de pouvoir se recueillir dans le silence, mais aussi de trouver une oreille attentive et le cœur d'un pasteur. Soyez plus que jamais disponibles !

b) Ensuite, il me paraît nécessaire de mettre à profit une mobilité retrouvée pour exercer votre *ministère de visite à domicile* (dans le strict respect des normes sanitaires). Allez voir en priorité les personnes malades ou isolées. Veillez au voisinage : c'est le premier rendez-vous de votre apostolat ! Portez la communion aux malades. Allez rendre visite aux familles les plus pauvres. Soutenez les plus jeunes, en particulier les étudiants ; « embauchez-les » pour vous aider à tenir l'église ouverte ou pour vous accompagner dans vos visites. Si vous l'estimez nécessaire, n'hésitez pas à faire de vos églises des lieux de vie et de partage pour les plus démunis.

c) Je vous encourage aussi à *soutenir la vie eucharistique* de votre paroisse, non seulement par votre célébration des Saints Mystères, mais aussi par le témoignage et l'exhortation de toute votre vie. Certes, les célébrations dans les églises ne sont pas encore possibles. Cela ne devrait plus tarder longtemps ! En attendant, je déconseille les célébrations eucharistiques dans quelques familles choisies et ainsi privilégiées, parce qu'elles ont simplement la chance de bien connaître le père untel ! Ne prenez pas le risque de diviser le troupeau qui vous a été confié. Vous savez que je n'ai pas ménagé mes efforts pour tenter de faire entendre aux pouvoirs publics l'importance de la vie sacramentelle pour la foi catholique : patientons, tout en restant actifs et inventifs !

d) Je vous exhorte enfin, dans la mesure où les règles de sécurité peuvent être respectées dans les salles dont vous disposez (distance d'au moins 1 mètre, masques, gel hydro-alcoolique, nettoyage régulier, *etc.*), à *repandre progressivement vos activités pastorales* : préparations aux sacrements, réunions de vos conseils, *etc.* N'allez pas trop vite, mais ne perdez pas votre peuple de vue ! Si vous avez progressé dans l'utilisation des moyens numériques, considérez-les comme un utile complément de vos propositions pastorales et développez-les, notamment pour la catéchèse et l'aumônerie. Sans dépasser les 10 personnes et en respectant les mêmes règles, réunissez-vous également, dès que possible, entre ministres ordonnés. Certains sont restés très isolés pendant toute cette période. Et tous, même masqués, nous avons besoin d'échanger sur ce que nous venons de vivre, de faire fructifier l'expérience acquise pendant le confinement et de nous soutenir pour les temps qui viennent !

3. Enfin, je voudrais vous exhorter à mettre à profit ces quelques semaines avant la Pentecôte pour *préparer la reprise des célébrations à l'église*. La logistique s'annonce lourde. Il est donc souhaitable de constituer des équipes d'accueil et de nettoyage régulier, de prévoir un plan d'entrée et de sortie, un marquage au sol, *etc.* De nombreux étudiants ont déclaré leur disponibilité à aider les paroisses afin de mettre en œuvre cette logistique. N'hésitez pas à contacter les responsables. Le Vicaire général et les Vicaires épiscopaux se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans tous vos discernements. Je compte sur chacun d'entre vous. Notre obéissance et notre prudence seront les meilleurs moyens de susciter la confiance et de poursuivre, à frais nouveaux, notre belle mission pastorale.

J'ajoute qu'en accord avec le Séminaire Saint-Luc, empêché d'accueillir actuellement les séminaristes, j'ai décidé d'ouvrir dans le diocèse, à compter de la semaine prochaine et jusqu'à cet été, deux maisonnées, l'une (Premier Cycle) chez les Filles de la Charité, l'autre (Second Cycle) à Saint-Jean-de-Garguier. Je les confie à votre prière.

Fraternellement,



+ Jean-Marc Aveline
Archevêque de Marseille